



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 78/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe GEMAPI

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement		6 304,93	-6 304,93	89 320,70	83 015,77
Fonctionnement	1 008 537,22	1 076 024,65	-67 487,43	211 780,89	144 293,26
Total	1 008 537,22	1 082 329,58	-73 792,36	301 101,39	227 309,03

Le compte administratif pour le Budget Annexe GEMAPI pour l'exercice 2024 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 1 008 537,22 € ;
- En dépenses : 1 082 329,58 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. **Les recettes : 1 008 537,22 €**

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 1,009 M€ et sont constituées pour 1,008 M€ de la perception du produit de la taxe GEMAPI (chapitre 73) et pour 859,22 € de l'apurement des comptes anormalement créditeurs (chapitre 75).

Aucune recette d'investissement n'est comptabilisée en 2024.

B. **Les dépenses : 1 082 329,58 €**

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 1,076 M€, sont principalement composées des cotisations aux syndicats AB Cèze et Ardèche Claire pour 987,2 K€ (chapitre 65), du remboursement de taxes GEMAPI accordées par l'Etat suite à des dégrèvements pour 19,227 K€ (chapitre 014), des charges financières pour 1 197 € (chapitre 66) et des travaux d'entretien courant pour un montant de 29,065 K€ (chapitre 011). Ces derniers correspondant aux travaux d'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) et d'entretien de l'Arnavé.

Côté investissement, les dépenses atteignent 6,3 K€ et sont intégralement constituées du remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Délibération n° 78/2025 du 30 juin 2025 , page 2

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 227 309,03 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : 83 015,77 € ;
- Résultat de fonctionnement : 144 293,26 €.

Le compte administratif 2024 du Budget Annexe GEMAPI par chapitre est retracé en annexe 4.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Président désigne Valère SEGAL, 1^{er} vice-Président, comme Président de présence et quitte la salle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité

(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe GEMAPI, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien